

ufolep

TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP

Et

CHAMPIONNAT REGIONAL UFOLEP

CLM individuel et par équipes



DIMANCHE 30 AOUT 2015
CHAMPIONNATS
CONTRE LA MONTRE



MEZIERE EN SANTERRE

PRÉSENTATION DES CHAMPIONNATS

Règlement des épreuves :

Les championnats Départemental et Régional de Contre La Montre seront disputés sur La commune de Mézières en Santerre Eplesiers et de Fresnoy en chaussée

Le parcours étant de 17 km. Ces championnats sont ouverts aux licenciés UFOLEP, y compris ceux qui ont une double ou triple appartenance, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit en adéquation avec le règlement national UFOLEP Cycloport, sous réserve que la licence et la carte « Cycloport » saison 2014/2015 soient homologuées depuis au moins 15 jours.

CLUB ORGANISATEUR

Espoirs cyclistes Moreuil de vallée de l'Avre

REGLEMENT

L'organisation est placée sous le contrôle de la Commission Technique Départementale et Régionale des activités cyclistes. Les statuts généraux de l'UFOLEP et les règlements afférents au Cycloport y seront appliqués.

□ Afin d'éviter toute irrégularité, il est opportun (obligatoire pour les Championnats départementaux, régionaux et nationaux UFOLEP) que l'ordre des départs soit fixé à l'avance, par tirage au sort, au moins 24 heures avant l'épreuve.

• L'intervalle entre deux départs consécutifs ne pourra être inférieur à 60 secondes

D / APPEL DES CONCURRENTS

• **Au moins 5 minutes avant l'heure fixée pour chaque départ**, chaque concurrent devra se présenter dans une zone de contrôle, située en amont de la ligne de départ.

• Tout concurrent se présentant au départ, en retard par rapport à l'heure prévue, verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence.

E / PENDANT L'EPREUVE

• Lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre :

- Il lui est interdit d'abriter ce dernier.

- Lorsqu'il est doublé, il lui est interdit de profiter du sillage de celui qui l'a rejoint et devra rester à au moins 25 mètres.

• Le concurrent qui en rejoint un autre :

- doit effectuer un écart latéral de 2 mètres au minimum ;

- doit effectuer le dépassement exclusivement par la gauche.

Le non respect de ces clauses entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au déclassement.

F-1 / Les véhicules ouvreurs

- Ils se tiendront, en permanence, au moins 150 mètres en avant de chaque cycloportif.

F-2 / Les véhicules « suiveurs »

- Chaque cycloportif peut être suivi par un **seul** véhicule à bord duquel une place, de préférence à côté du conducteur, devra pouvoir accueillir un commissaire adjoint désigné par l'organisation.

Celui-ci remettra, immédiatement après l'arrivée, un rapport signé au directeur de l'épreuve.

- Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel de dépannage.

Il doit en permanence se tenir à 10 mètres minimum derrière le cycloportif.

- Le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt absolu, à droite de la chaussée et par l'arrière, sans gêner quiconque.

- Après le directeur le dépannage, le directeur sportif (ou le mécanicien) pourra aider au redémarrage du cycloportif en le poussant, mais seulement en courant à pied.

- Sous aucun prétexte, le véhicule suiveur ne pourra venir à la hauteur d'un cycloportif sous peine de pénalité, dès la première infraction.

- Le véhicule suiveur d'un concurrent qui va être rejoint doit, dès que la distance séparant les deux cycloportifs devient inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule suivant le « rattrapeur ».
- Le véhicule suiveur du « rattrapeur » n'est autorisé à s'intercaler que si les deux cycloportifs sont séparés d'au moins 100 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, ce véhicule se replace alors derrière le deuxième concurrent.

COMMISSAIRES de ROUTE

Pour assurer et vérifier la régularité de la compétition des commissaires opéreront .

Le commissaire d'un Clubs montera dans un véhicule, autre que celui de son propre club .

En cas d'irrégularité(s), il établira un rapport qui sera, à l'issue de chaque épreuve, présenté au Jury des Commissaires qui prendra, le cas échéant, les sanctions qui s'imposeront.

H / CATEGORIES pour les Championnats

MASCULIN INDIVIDUELS

- Jeunes Masculins 15/16 ans
- Adultes Masculins 17/19 ans
- Adultes Masculins 20/29 ans
- Adultes Masculins 30/39 ans
- Adultes Masculins 40/49 ans
- Adultes Masculins 50/59 ans
- Adultes Masculins 60 ans et +

FEMININES INDIVIDUELS

- Jeunes Féminines 15/16 ans
- Adultes Féminines 17/29 ans
- Adultes Féminines 30/39 ans
- Adultes Masculins 40 ans et +

PAR EQUIPES

- Adultes masculins : 17 /49 ans (nouveaux)
- Adultes masculins 50 ans et plus avec au moins un masculin de la catégorie « 60 ans et plus » (nouveaux)
- Mixtes Adultes avec au moins une féminine et catégorie et par département un masculin de la catégorie « 50 ans et plus »

Attention ! Pour les épreuves individuelles, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins **5 partants pour les Masculins et 3 partantes pour les Féminines.**

J-6/ Equipes Duo

(Équipes ne donnant pas de titre départementales ni régional) mais permettant une sélection pour le national (nouveautés 2015 sans titre nationaux)

Le temps est pris sur le deuxième arrivant.

Les équipes Duo composées de diverses catégories d'âges, ne donneront pas lieu à l'attribution d'un titre départemental, régional ou national

Déroulement des épreuves

Les épreuves se dérouleront selon les horaires ci-dessous, dans l'ordre des catégories d'âges indiquées. Les horaires des départs des concurrents sont déterminés par tirage au sort.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE S'ENTRAÎNER SUR LE CIRCUIT PENDANT LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES SINON UNE PÉNALITÉ SERA AJOUTÉE (1 MINUTE).

ORDRES ET HEURES DE DEPART (Épreuve individuelle)

Le premier départ est donné à 9H00 puis toutes les minutes.

Ordre de départ : -

- Jeunes 15 à 16 ans (masculins féminines)
- Féminines 17 à 29 ans
- Féminines 30 à 39 ans
- Féminines 40 ans et plus
- Adultes Masculins 60 ans et plus
- Adultes Masculins 50 à 59 ans
- Adultes Masculins 40 à 49 ans
- Adultes Masculins 30 à 39 ans
- Adultes Masculins 20 à 29 ans
- Jeunes 17 à 19 ans

ORDRES ET HEURES DE DEPART (Épreuve par Equipes)

Le premier départ est donné à 14H00 puis toutes les 3 minutes

- Equipe (1 tours) (mixte avec au moins une féminine et un adulte masculin 50 ans et plus) le Temps sera pris sur le 3ème à condition que la féminine ET le masculin 50 ans et plus soit dans les 3 premiers sinon il sera pris sur le 4^{ème}
- Equipe (1 tours) (duo 17 ans et plus)
- Equipe (2 tours) 50 ans et plus avec au moins un masculin de la catégorie « 60 ans et plus » (nouveaux) le temps sera pris sur le 3ème arrivant, à condition que le coureur 60 ans et plus ait passé la ligne d'arrivée en 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} place. Sinon le temps sera pris sur le 4ème arrivant.
- Equipe Adultes masculins 17/49 ans, (2 tours) le temps sera pris sur le 3ème concurrent.



Circuits

PLACE DE LA MAIRIE MEZIERES EN SANTERRE

- ⇒ Rue Boyard - **DEPART** km 0
- ⇒ Tout Droit et à Droite - rue du tour des haies
- ⇒ Traversée C28 direction Fresnoy en chaussée vicinale
- ⇒ Fresnoy en chaussée km 2.2
- ⇒ Tout droit
- ⇒ Hangest en Santerre km 4.5
- ⇒ A gauche – rue de Plessier
- ⇒ Tout droit – rue de la Tour
- ⇒ Tout droit – rue d’Arvillers
- ⇒ A droite – rue de Davenescourt D41
- ⇒ A droite vicinale
- ⇒ A gauche D441 km 6.5
- ⇒ Tout droit
- ⇒ A droite vicinale vers Plessier Rozainvillers km 9.4
- ⇒ Entrée Le Plessier Rozainvillers
- ⇒ Rue du 11 novembre km 11.7
- ⇒ A droite rue des Acacias
- ⇒ Tout droit rue d’Hangest
- ⇒ Sortie Plessier Rozainvillers
- ⇒ A gauche D137 km 12.7
- ⇒ Tout droit
- ⇒ Entrée Mézières en Santerre D137
- ⇒ Rue de Montdidier km 16
- ⇒ Tout droit
- ⇒ Traversée C28 D137
- ⇒ Tout droit rue Tour de Ville
- ⇒ A droite rue Boyard – **ARRIVEE** km 17.4



BULLETIN D'INSCRIPTIONS
Épreuve Individuelle

NOM	PRENOM	N° LICENCE	Catégorie d'âges
COMMISSAIRES	VOITURES OU MOTO		
COMMISSAIRES	VOITURES OU MOTO		
COMMISSAIRES	VOITURES OU MOTO		
COMMISSAIRES	VOITURES OU MOTO		

BULLETIN D'INSCRIPTIONS

Épreuve par équipes

NOM	PRENOM	CLUB EQUIPES (MIXTES) (DUO) – (17/49) – (50 +60 ans)	VOITURE	NOMS DU COMMISAIRE

A envoyer Par courrier :

au plus tard le 24/08/2015

Avec le règlement par chèque à l'ordre de l' ECMVA

Adresse : A Mr Philippe RETOURNE
93 bis rue de la Gare
80500 BOUILLANCOURT LA BATAILLE